

Journée technique du réseau régional Auvergne-Rhône-Alpes

Programmes « Action Cœur de Ville » et « Centres-Bourgs »

Mardi 2 avril 2019 - Lyon



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Aménagement du territoire

et

**Revitalisation des centres-villes
centres-bourgs**



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

LES DISPOSITIFS DE SOUTIENS REGIONAUX 1/2

La Région est mobilisée pour faciliter le développement de ses territoires et accompagner l'aboutissement des investissements locaux.

Le soutien direct aux collectivités est un enjeu majeur du mandat : confiance / subsidiarité

- *Niveau départemental*
 - Le Contrat de Plan Etat Région (CPER), notamment les opérations des volets territoriaux
 - Les PACTEs (départements 07 – 15 – 43 - 03)

- *Niveau Infra-départemental*
 - Les PNR
 - Les contrats de territoires spécifiques

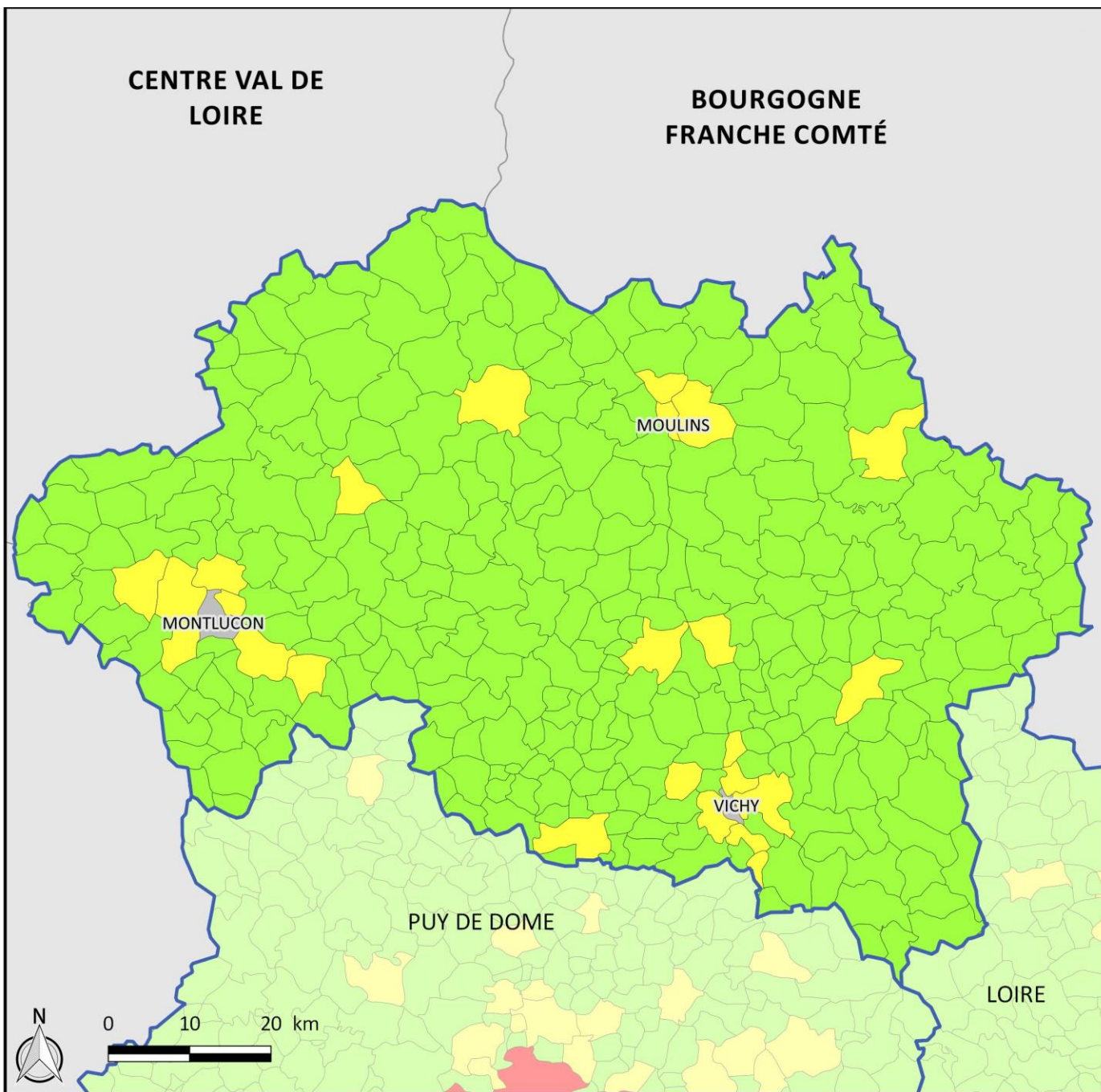
- *Niveau EPCI*
 - Les Contrats de Ville
 - Les Contrats Ambition Région

LES DISPOSITIFS DE SOUTIENS REGIONAUX 2/2

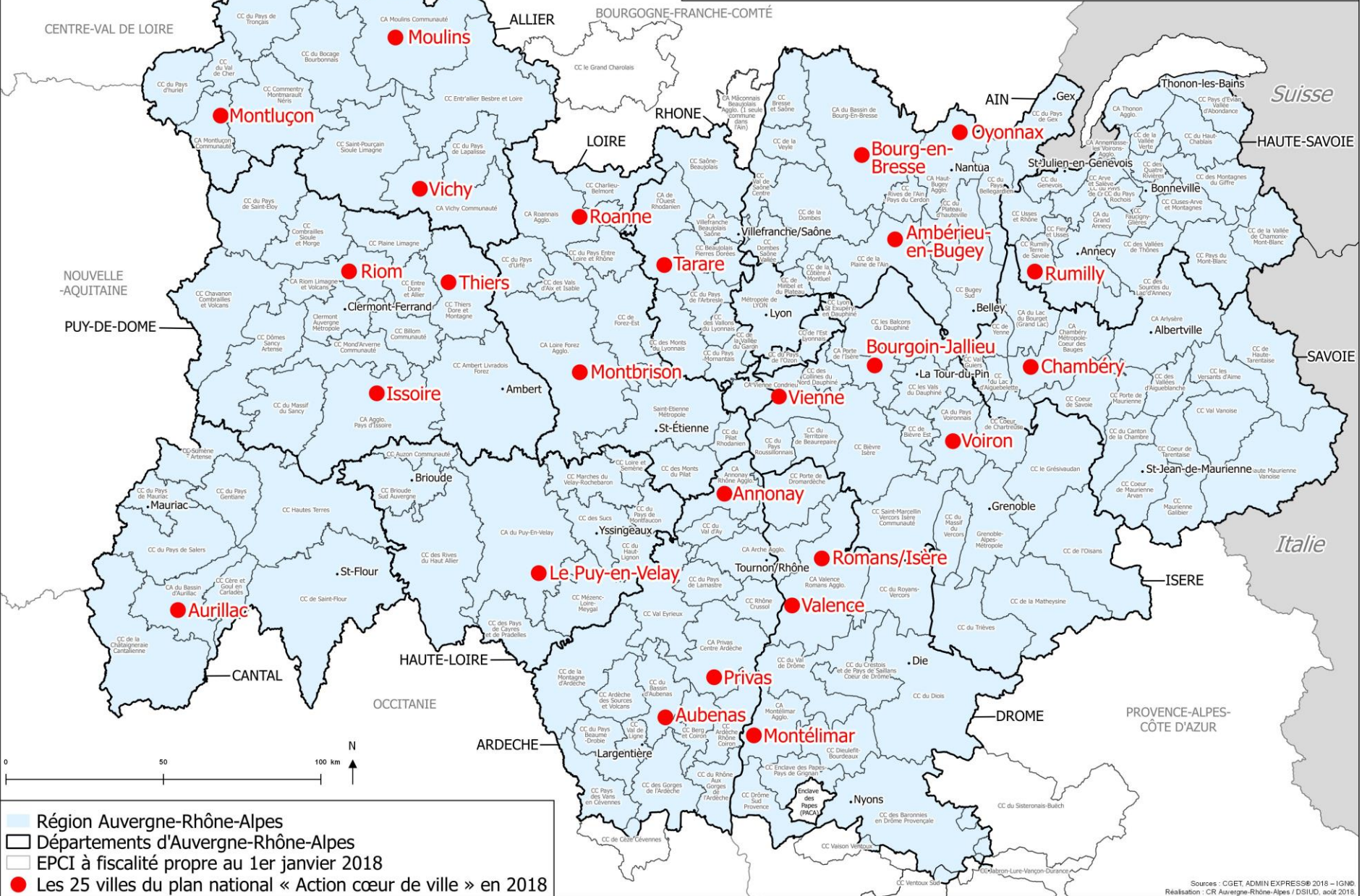
- *Niveau Communal*
 - Opérations de renouvellement urbain
 - Projet urbain d'Intérêt Régional (PRIR)
 - Projet Urbain Région (PUR)
 - « Bourg Centre » (de 2 à 20 000 habitants) / « Ruralité » (<2000 habitants)
 - Sureté
 - Interventions en matière d'Habitat
 - Aides aux petites stations de Montagne
 - **Action Cœur de Ville**

**Les dispositifs "ruralité" et
"bourg-centre" dans le
département de l'Allier**

- Commune éligible au dispositif ruralité (moins de 2000 habitants)
- Commune éligible au dispositif bourg-centre (entre 2000 et 20000 habitants)
- Commune non éligible



Les 25 villes retenues dans le cadre du plan national « Action cœur de ville » en région Auvergne-Rhône-Alpes en 2018



- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Départements d'Auvergne-Rhône-Alpes
- EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018
- Les 25 villes du plan national « Action cœur de ville » en 2018

ZOOM SUR ACTION CŒUR DE VILLE

Interventions de la Région

Avec la mise en place d'un programme dédié uniquement aux villes moyennes, il était naturel pour la Région, déjà mobilisée sur la question de l'attractivité des territoires, de soutenir la démarche.

VOTE en juin 2018 d'un dispositif régional spécifique de soutien pour les 25 villes d'Auvergne-Rhône-Alpes

➔ OBJECTIFS

- Accélérer le démarrage des opérations permettant d'amorcer un rééquilibrage au profit des centres villes
- Augmenter l'impact sur les territoires,

➔ MODALITES

- Un calendrier d'intervention : **de 2018 à 2020** (aligné sur la durée du Contrat de Plan Etat Région)
- Une enveloppe budgétaire spécifique et nouvelle : **45 M€** (en moyenne 1,8 M€ par site)
Cette enveloppe spécifique s'ajoute aux autres dispositifs déjà déployés
- **4 types d'opérations finançables** : Réaménagement des espaces publics / Soutien aux équipements de proximité (ex : médiathèque) / Soutien aux locaux d'activités et de commerces / Soutien aux modes doux
- Présence dans les instances de gouvernance (échelle régionale ou comités locaux), avec le souhait de ne pas les démultiplier.

INTERVENTION DE LA REGION au titre de « Actions Cœur de Ville »

Où?

Périmètre des 25 communes sélectionnées
en Auvergne-Rhône-Alpes

Comment?

DEMARCHE CONTRACTUELLE pour l'Etat (jusqu'en 2024)



Collectivités bénéficiaires	Partenaires financeurs nationaux	Partenaires financeurs locaux
COMMUNE EPCI	Etat - Caisse des Dépôts - Action Logement - ANAH	REGION - CMA CCI...

AUVERGNE-RHONE-ALPES partenaire des territoires inscrits dans Cœur de Ville :

- Participe aux instances de gouvernance : pilotage Action Cœur de Ville (niveau Préfecture de Région) et comités de projet locaux (niveau Commune)
- Mobilise une enveloppe spécifique de 45 M€ (outre la valorisation des opérations déjà soutenues dans les périmètres)
- Instruit les dossiers « au fil de l'eau »

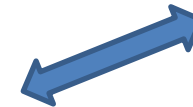
Délibération AP 14/15
Juin 2018

Quoi?

Opérations
d'investissements engagées
Au plus tard en 2020

Prioritairement:

- Aménagement d'espaces publics
- Création ou réhabilitation d'équipements et locaux de proximité (Médiathèque, maison des associations...)
- Création ou réhabilitation de locaux commerciaux et d'activités
- Modes doux : aménagement de parkings à vélos, pistes cyclables



LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - SRADDET

Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs = enjeu majeur exprimé par les territoires (concertation SRADDET).

Ainsi, c'est le premier objectif opérationnel du SRADDET « Redynamiser les centres bourgs et les centres des villes moyennes, et les quartiers en difficulté ». Plusieurs propositions d'actions en découlent :

- » Rénover l'habitat.
- » Engager un travail de renouvellement urbain.
- » Requalifier les espaces publics.
- » Favoriser l'implantation commerciale.
- » Créer des trames douces mettant en valeur le patrimoine.
- » Etc.

D'autres objectifs auront des impacts sur les centres villes/bourgs :

- » 1.2 sur la nécessité de diversifier l'offre en matière d'habitat afin de répondre aux besoins des habitants.
- » 2.2 sur le maintien des services de proximité.
- » 3.6 sur la limitation du développement de surfaces commerciales en périphérie (+ 1 règle).



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes /
Lyon**

1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 — 69269 Cedex 2

Tél. 04 26 73 40 00 **Fax.** 04 26 73 42 18

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes /
Clermont-Ferrand**

59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

Tél. 04 73 31 85 85

auvergnerhonealpes.fr

